



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

Séance du 19 Avril 2017

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil dix sept le 19 Avril
Présents: 10 Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la mairie, sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal le 13 Avril 2017

PRESENTS: Laurence NINNIN – Nicole HULOT – Hélène MERINO – Jean Claude HERVÉ – Francis MARIN –
Dominique RICHARD – Johannès VAN STRIEN – Bruno DURAND - Michel FOUILLET- Benoît
BOUSSIQUET

ABSENTS : Laetitia MARTINS DA COSTA a donné procuration à Francis MARIN

Secrétaire de séance : Benoît BOUSSIQUET

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Compteur d'eau de la Vitrolle
- Chemin des Fosses

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 20 Mars 2017 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2017.
Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2017 est approuvé à l'unanimité des membres votants.

1 - Vote des taux d'imposition des taxes pour 2017 :

Les taux d'imposition des taxes appliqués par la **Communauté de Communes de Vallée de l'Homme (CCVH)** sont plus faibles que ceux appliqués par la **Communauté de Communes de Pays Vernois et Terroir de la Truffe (CCPVTT)**

Voir tableau ci-dessous :

	CCPVTT	CCVH	Différence
Taxe habitation	9,76	5,25	4,51
Taxe foncière (bâti)	10,12	7,84	2,28
Taxe foncière (non bâti)	51,41	31,82	19,59

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune a du reprendre les compétences voirie et école avec les emprunts afférents. Afin d'assurer ces nouvelles charges **sans augmentation du montant global de ces taxes** (intercommunales + communales), le conseil municipal décide d'ajuster les taux.

	Taux commune 2016	Ajustement	Nouveaux taux	Taux retenus
Taxe habitation	8,55	4,51	13,06	13,10
Taxe foncière (bâti)	11,50	2,28	13,78	13,80
Taxe foncière (non bâti)	51,91	19,59	71,50	71,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2017 de la façon suivante :

- Taxe habitation : 13,10% par 8 voix pour 3 voix « contre » et 0 « abstention »
- Taxe foncière (non bâti) : 13,80% à l'unanimité des membres votants
- Taxe foncière bâti) : 71,50% à l'unanimité des membres votants.

En résumé

	2016			2017		
	CCPVTT	LIMEUIL	TOTAL	CCVH	LIMEUIL	TOTAL
Habitation	9.76	8.55	18.31	5.25	13.10	18.35
Foncier bâti	10.12	11.50	21.62	7.84	13.80	21.64
Foncier non bâti	51.41	51.91	103.32	31.82	71.50	103.32

2 – Vote du compte administratif 2016 du service AEP :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2016 du service AEP, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2016 du service AEP comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2016	88 124,60 €	104 121,06 €	38 441,32 €	52 758,05 €
Résultats exercice 2016		+ 15 996,27 €	- 14 316,73 €	
Reports 2015		+ 108 590,43 €		+ 18 928,99 €
Résultats de clôture		+ 124 586,80 €		+ 4 612,26 €

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants approuve le compte administratif 2016 du service AEP.

3 – Vote du compte de gestion 2016 du service AEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été vérifiée par monsieur le receveur de la Trésorerie du BUGUE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du service AEP.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 : les écritures étant conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

4 – Vote du budget primitif 2017 du service AEP :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017 du service AEP comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
240 226,80 €	240 226,80 €	152 376,22 €	152 376,22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2017 du service AEP.

5 – Vote du compte administratif 2016 du budget principal de la commune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2016 du budget principal de la commune, puis il se retire et ne prend pas part au vote. Madame Hélène MERINO, doyenne d'âge, demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2016 du budget principal de la commune comme suit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations 2016	296 363,18 €	415 678,51 €	220 807,50 €	273 786,56 €
Résultats exercice 2016		119 315,33 €		52 979,03 €
Reports 2015		+ 100 000,00 €	- 185 430,94 €	
Résultats de clôture		+ 219 315,33 €	- 132 451,91 €	
Restes à réaliser 2016			- 6 800,00 €	
Résultats de clôture service assainissement 2016		+ 12 662,68 €	- 10 696,41 €	
Résultat de clôture commune+ assainissement		+ 231 978,01 €	- 149 948,32 €	

Les résultats définitifs font apparaître un besoin de financement de 149 948,32 € couvert par l'excédent de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membre votants approuve le compte administratif 2016 du budget principal de la commune.

6 – Vote du compte de gestion 2016 du budget principal :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par monsieur le receveur de la Trésorerie du BUGUE et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal de la commune.

Considérant l'indemnité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Receveur, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

7 – Affectation de résultats au budget primitif 2017 du budget principal :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter au compte 1068 du budget primitif 2017 du budget principal la somme de 149 948,32 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'affecter la somme de 149 948,32 € au compte 1068 en recettes d'investissement au budget primitif 2017 du budget principal.

8 - Vote du budget primitif 2017 du budget principal :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
531 595,03 €	531 595,03 €	507 173,29 €	507 173,29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants adopte le budget primitif 2017 de la commune.

9 – Convention de mise à disposition des services de la commune au profit de la CCVH pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de mise à disposition des services de la commune de Limeuil au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Cette présente convention a pour objet la mise à disposition des services techniques ainsi que le matériel nécessaire de la commune de Limeuil au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

10 – Remboursement des frais pour l'assemblée générale de l'Association des Plus Beaux Villages de France :

Mme Nicole HULOT concernée par cette affaire ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Nicole HULOT, adjointe, s'est rendue à l'assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France qui s'est tenue à Gordes (Vaucluse) du 24 au 26 mars 2017.

Les frais de route (carburant et autoroute) d'un montant de 179,31€ ont été réglés par Mme HULOT. Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune lui rembourse les frais engagés concernant ce déplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte que la commune rembourse à Mme HULOT Nicole la somme de 179,31 € e pour les frais qu'elle a réglés lors de son déplacement à l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France.

11 – Convention brocante professionnelle :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation du domaine public avec l'association « Didier Gallinato Organisation » organisatrice de la brocante professionnelle, qui cette année aura lieu le mercredi 2 Août. Il propose de modifier le tarif de la redevance et de le fixer à 350,00 €. Le montant de la redevance pour l'année 2016 était de 330,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte :

- de fixer le montant de la redevance pour l'année 2017 à 350,00 €
- les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer

Informations diverses :

- Mme KUIPER qui a acheté la maison de Mr Viratelle au lieu dit Les Fosses a proposé d'acheter le chemin communal qui dessert uniquement sa maison.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Domaine de la Vitrolle dans lequel il demande la résiliation d'un compteur d'eau qui n'a pu être localisé depuis des années. Des recherches vont être effectuées pour savoir la suite à donner.

- Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'établir une convention avec la SARL L'Ancre de Salut pour l'utilisation du domaine public lors des concerts.

Le secrétaire de séance
Benoît BOUSSIQUET

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ